

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/01/2011

Réception par le Prefet : 26/01/2011

Publication : 28/01/2011



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2011-1-1-1

Séance du vendredi 21 janvier 2011

### **GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT S.A. H.L.M. NEOLIA POUR 18 LOGEMENTS A SCHWEIGHOUSE-LAUTENBACH ET WINTZENHEIM EN REPLACEMENT DE LA DELIBERATION CP-2010-10-1-1**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L. 3231-4 et L. 3231-4-1 du C.G.C.T. relatifs aux garanties d'emprunt du Département,
- VU l'article 2298 du Code Civil,
- VU l'article R. 221-19 du Code Monétaire et Financier,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-4-1-7 du 8 décembre 2010 relative au projet de budget primitif 2011,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG 2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2007/II-1<sup>ère</sup>/12 du 23 mars 2007 relative à la garantie départementale d'emprunt - modalités d'octroi en matière de logement social,
- VU la demande formulée par la S.A. H.L.M. NEOLIA relative à une garantie d'emprunt d'un montant total de 1 218 094 € que cet organisme se propose de souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération d'acquisition-amélioration de 8 logements situés 19 rue de la Vallée à Schweighouse Lautenbach et d'acquisition en VEFA de 5 maisons locatives situés rue du Général Pelissé à Wintzenheim,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de confirmer sa garantie à raison de 100 %, à la S.A. H.L.M. NEOLIA relative à l'obtention de la garantie intégrale pour 6 prêts d'un montant total de 1 218 094 € que cet organisme se propose de souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération d'acquisition-amélioration de 8 logements situés 19 rue de la Vallée à Schweighouse Lautenbach et d'acquisition en VEFA de 5 maisons locatives situés rue du Général Pelissé à Wintzenheim :

**1. Schweighouse Lautenbach** - 19 rue de la Vallée

| <b>Caractéristiques des prêts</b>  | <b>PLUS FONCIER</b>   | <b>PLUS</b>   | <b>PLAI FONCIER</b>   | <b>PLAI</b>   |
|--|---|---|---|---|
| Montant du prêt €  | 175 937   | 364 369   | 21 580  | 25 702  |
| Durée de la période d'amortissement  | 50 ans  | 40 ans  | 50 ans  | 40 ans  |
| Périodicité des échéances  | annuelle  | annuelle  | annuelle  | annuelle  |
| Indice de référence  | Livret A  | Livret A  | Livret A  | Livret A  |
| Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat | +60pdb  | +60pdb  | - 20pdb   | - 20pdb   |
| Taux annuel de progressivité   | 0.50 % maximum  | 0.50 % maximum  | 0.50 % maximum  | 0.50 % maximum  |
| Indice de référence  | Livret A  | Livret A  | Livret A  | Livret A  |
| Révisabilité intérêt et progressivité :  | En fonction du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 | En fonction du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 | En fonction du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 | En fonction du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 |
| Périodicité des échéances  | Annuelle  | Annuelle  | Annuelle  | Annuelle  |

**2 .Wintzenheim** - rue du Général Pelissé - contrat d'objectif signé le 30/06/2010

| <b>Caractéristiques des prêts</b>  | <b>PLUS FONCIER</b>   | <b>PLUS</b>   |
|--|---|---|
| Montant du prêt €  | 191 782   | 438 724   |
| Durée de la période d'amortissement  | 50 ans  | 40 ans  |
| Périodicité des échéances  | annuelle  | annuelle  |
| Indice de référence  | Livret A  | Livret A  |
| Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat | +60pdb  | +60pdb  |
| Taux annuel de progressivité   | 0.50 % maximum  | 0.50 % maximum  |
| Indice de référence  | Livret A  | Livret A  |
| Révisabilité intérêt et progressivité :  | En fonction du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 | En fonction du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 |
| Périodicité des échéances  | Annuelle  | Annuelle  |

La garantie est accordée pour la durée totale des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société NEOLIA, dont elle ne serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société NEOLIA pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement

- S'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les charges d'emprunt.
- Autorise le Président du Conseil Général à intervenir au contrat de prêt passé entre le prêteur et l'organisme et à signer tout document relatif à la caution, approbations de réaménagement, de renégociation, de transfert d'emprunt.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller marks below.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions